

## Le Code du Sportif

Tout sportif, débutant ou champion, s'engage à :

1. Se conformer aux règles du jeu.
2. Respecter les décisions de l'arbitre.
3. Respecter adversaires et partenaires.
4. Refuser toute forme de violence et de tricherie.
5. Être maître de soi en toutes circonstances.
6. Être loyal dans le sport et dans la vie.
7. Être exemplaire, généreux et tolérant.

## LE SPORT : au delà de la 2<sup>e</sup> étoile...



*Au-delà de l'apport individuel du sport, on peut lui reconnaître également un rôle sociétal important. La dimension éducative, ses bienfaits dans le domaine de la santé ne sont plus à démontrer. L'amélioration de la qualité de vie, de la confiance en soi, la réduction des comportements anti-sociaux, l'élargissement des réseaux de connaissance, sont aussi des éléments favorisant l'intégration grâce au sport.*

*La deuxième étoile du Football Français en est le parfait exemple. Que de joies, que de sourires à partir de ce 15 juillet, et souhaitons que cela perdure ....*

*La médiatisation croissante des événements sportifs permet de promouvoir petit à petit toutes les disciplines et toutes les catégories de pratiquant(e)s. L'intégration des personnes en situation de handicap est actuellement une réalité même si certaines contraintes en bloquent parfois le développement.*

*Le sport ne doit pas devenir un facteur d'exclusion. L'engagement sportif, la pratique de certaines activités implique parfois la mise en œuvre de moyens financiers plus ou moins importants, ce qui peut en pénaliser l'accessibilité.*

*Pour ce faire des aides existent pour permettre au plus grand nombre de profiter au maximum des bienfaits du sport. Comme chaque année, vous trouverez dans ce document les détails et les modalités d'attributions de ces aides cofinancées par la ville de Tarbes, le GIP Tarbes Lourdes, le Conseil Régional Occitanie et l'Etat au travers du CNDS.*

*Excellente saison sportive à toutes et à tous.*

**Jean Yves MOURET**

**Comité Olympique et Sportif des Hautes-Pyrénées**

## L'édito du Maire



Le sport est aujourd'hui devenu une nécessité, il apporte une infinité de bienfaits physiques et psychiques : que ce soit pour sa santé, son épanouissement personnel, comme lien social également ; il apporte des valeurs, apprend la solidarité et le respect des règles. Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, la ville de Tarbes accorde, dans le cadre du dispositif carte jeune et senior, sous certaines conditions, une aide individuelle à la pratique sportive. Celle-ci permet de prendre en charge une partie de frais d'acquisition de la licence payée aux associations sportives. Ce dispositif, mis en place depuis 2016, en partenariat avec le GIP contrat de ville Tarbes-Lourdes et l'Etat permet d'apporter une aide individuelle à la pratique sportive pour les jeunes de 6 à 17 ans et les séniors de 55 ans et plus résidant à Tarbes. De plus, la ville de Tarbes s'est engagée depuis de nombreuses années dans la rénovation et le développement de ses installations sportives qui connaissent un succès grandissant grâce aux associations sportives très impliquées. Le programme européen CAPAS-Cité mis en place par la ville de Tarbes souhaite faire bénéficier aux tarbais des avancées scientifiques sur le sport-santé. Enfin, je souhaite vivement favoriser l'accès au sport, pour les petits et les grands, à travers ces aides afin de leur permettre de bénéficier de moments privilégiés, de rencontres et d'échanges.

**Gérard TRÉMÈGE**  
Maire de Tarbes

**Président de la Communauté d'Agglomération  
Tarbes Lourdes Pyrénées.**

## CDOS 65

9, rue André Fourcade

65 000 TARBES

Tél : 05 62 34 28 95

hautespyrenees@franceolympique.com

<http://hautespyrenees.franceolympique.com>

# DES AIDES POUR LA PRATIQUE D'UN SPORT DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES

**Saison sportive  
Jeunes & Séniors  
2018 - 2019**



**Pour favoriser l'accès de tous les publics à la pratique d'une activité sportive en club, plusieurs organismes accordent des aides financières.**

Comité Départemental Olympique Sportif 65



Plaquette financée par :



Plaquette réalisée par le **Comité Départemental Olympique et Sportif des Hautes-Pyrénées**

Imp. IMAGES RCS Tarbes 05 62 51 05 31 • Ne pas jeter sur la voie publique



# Plusieurs Aides, 1 dossier à déposer (une seule activité aidée par enfant) à partir du 15 septembre 2018

jusqu'à épuisement des stocks

ORGANISMES

PUBLIC

CONDITIONS

AIDES



Jeunes scolarisés  
de 9 à 18 ans  
résidant dans le Département

**ARS ou AEEH**  
Bénéficiaire de l'Allocation de Rentrée  
Scolaire ou de l'Allocation Education  
Enfant Handicapé  
et  
Quotient Familial inférieur à 850

10 à 40 €



Jeunes de 6 à 17 ans  
résidant à Aureilhan,  
Tarbes, Lourdes

Quotient Familial inférieur à 700

20 à 80 €



Jeunes de 6 à 17 ans  
résidant à Tarbes

**ARS ou AEEH**  
Bénéficiaire de l'Allocation de Rentrée  
Scolaire ou de l'Allocation Education  
Enfant Handicapé  
ou  
Ressources inférieures à 15 000 €  
par an et par représentant légal

20 à 30 €

## RETRAIT et DEPÔT du dossier en fonction de l'adresse du demandeur :

Téléchargeable sur le site des organismes suivants :  
CDOS : <http://hautespyrenees.franceolympique.com>  
Ville de Tarbes : [www.tarbes.fr](http://www.tarbes.fr) (rubrique sport)  
DDCSPP : [www.hautes-pyrenees.gouv.fr](http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr)  
GIP Politique de la ville : [www.agglo-tp.fr](http://www.agglo-tp.fr)

### Toutes communes du 65 (hors Tarbes)

DDCSPP

Service Jeunesse, Sports et Vie Associative  
Cité administrative Reffye / Rue Amiral Courbet  
BP 41740 / 65017 TARBES cedex 9  
Tél : 05.62.46.42.20  
[ddcspp-jsva@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:ddcspp-jsva@hautes-pyrenees.gouv.fr)

### Tarbes

#### Quartiers Nord et Ouest (Solazur/Debussy)

G.I.P. Politique de la ville  
30 avenue Saint Exupéry / 65000 TARBES  
(Marie-Christine Vazquez)  
Tél : 05.62.53.34.37 / [gip.mc.vazquez@orange.fr](mailto:gip.mc.vazquez@orange.fr)

#### Tous quartiers sauf Nord et Ouest

Mairie de Tarbes  
Direction des sports / Bâtiment Pyrène  
65000 TARBES  
Tél : 05.62.44.38.58 / [secretariat.sport@mairie-tarbes.fr](mailto:secretariat.sport@mairie-tarbes.fr)

## Autres Aides (autres dossiers)



lycéens.ne.s et apprenti.e.s

Être scolarisé en région  
Occitanie Pyrénées – Méditerranée  
et détenteur de la carte jeune région  
<http://www.laregion.fr/Aide-a-l-acquisition-d-une-licence-sportive-UNSS>

15 €



Séniors 55 ans et plus  
résidant à Tarbes

Revenus inférieurs à 12 500 €  
par an et par personne

30 €

La Région Occitanie  
Pyrénées-Méditerranée  
<https://www.laregion.fr/Les-aides-et-appels-a-projets>

Mairie de Tarbes  
Direction des Sports